

LE QUARTIER DE L'ORME DES MAZIÈRES

En 1952, le Comité d'aménagement de la Région parisienne reçoit de la société anonyme d'HLM la Maison des Anciens Combattants (fondée en 1928 par Maurice Dormann, sénateur de Seineet-Oise, et présidée par Madame Thome-Patrenotre, maire de Rambouillet), une demande de construction d'un groupe de deux mille logements sur l'ancienne sablière en partie remblayée des établissements Morillon et Corvol (soixante et un hectares acquis par la MAC le 23 décembre 1952). Le Comité donne son accord sous réserve d'une réalisation par tranches et limite provisoirement le nombre de logements à mille. Le 14 octobre 1952 le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme autorise la mise en chantier d'une tranche de trois cents logements HLM. Dès le 13 février 1953, le premier Conseil Municipal présidé par M. Boissier approuve un projet de mille logements. Différents organismes prennent part à l'opération : la MAC, maître d'ouvrage de cette première tranche, le MRU, qui prévoit de financer la construction de huit cent cinquante logements en 1953, et la SICAP (société immobilière fondée en août 1952 sur l'initiative de la MAC) pour la construction de trois cents logements d'un standing plus élevé. La direction du programme, qui comprend aussi un groupe scolaire, un centre commercial et un centre artisanal, est confiée à l'architecte Eugène Beaudoin. Ce projet est abandonné.



En 1959, un nouveau projet prévoit la construction sur le pourtour du terrain (la partie la plus élevée), par la Maison des Anciens Combattants, de huit cent vingt et un logements en trois tranches de quatre-vingt-dix, cent quatre-vingt-dix-huit et cinq cent trente-trois logements. Les marchés du premier groupe sont adjugés le 18 décembre 1959 à l'entreprise Génie civil et Bâtiment, qui commence les travaux le 15 mars suivant (et les achève le 23 1961). Cette entreprise réalise aussi la quatre-vingt-dix-huit construction des cent logements de la deuxième tranche (trois bâtiments C, E et G achevés à l'automne 1962). La troisième tranche ramenée à quatre cent quatre-vingts logements est inscrite au programme triennal de financement 1961-1963, avec un permis construire délivré le 11 décembre 1961. réalisation est confiée à l'entreprise Balency et Schuhl (sept bâtiments, cent vingt-deux garages, trente-deux garages ateliers, soixante-quatre ateliers). L'ensemble des travaux s'achève en 1965. Les sept cent soixante-huit logements sont répartis en onze immeubles, de R+4 à R+8. Les guatrevingt-dix logements de la première tranche, groupés dans le bâtiment A (quatre étages), ont été financés au titre du programme LOPOFA (Logements Populaires et Familiaux), mais des améliorations ont été apportées au projet initial pour les rapprocher des logements de catégorie A bis. Les murs en élévation sont en parpaings creux alvéolaires, les parpaings des tableaux des fenêtres présentant un arrondi. cent quatre-vingt-dix-huit profil Les logements de la deuxième tranche (trois bâtiments) appartiennent aussi à la catégorie A bis. Les sept immeubles de la dernière tranche sont réalisés suivant le procédé de préfabrication lourde de l'entreprise Balency et Schuhl. Les espaces libres sont traités en pelouses et plantations d'arbres et d'arbustes qui complètent les masses de verdure importantes existant déjà en bordure du terrain.

Le 31 juillet 1958, la MAC vend au Centre sportif de l'Orme des Mazières une grande partie du terrain (quarante-neuf hectares vingt-trois ares) et reste propriétaire de onze hectares soixante-seize, sur lesquels deux hectares sont réservés l'édification d'un groupe scolaire. Les équipements comprennent aussi un centre social, un service médical, une chapelle et un centre commercial en bordure de la rue du Port-aux-Dames. A partir de 1991, les immeubles font l'objet d'importants travaux de réhabilitation dans le cadre du Développement social de quartier. Le programme de rénovation urbaine (2006-2011) comprend la démolition de deux barres (rues Albert-Einstein et Ambroise Paré) réalisée en 2005 et du bâtiment prototype, soit cent soixante et un logements, ainsi que de la chapelle très dégradée. Il inclut également la reconstruction de cent soixante et un logements sociaux (quatrevingt-sept sur site et soixante-quatorze hors site sur la ville), la résidentialisation de six cent dix logements, la redistribution et requalification de la voirie et de la desserte, la création de voies. Le coût total du programme estimé à 30,293 M€ a fait l'objet d'une demande de subvention à l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation urbaine) de 8,094 M€ sur la période 2004-2009.



Projet ministériel, ce bâtiment préfabriqué destinés aux jeunes baptisé « mille-clubs », est accepté par la municipalité en 1971, les crédits sont attribués sept ans plus tard. Dès 1980, le club est mis à la disposition d'une Association des usagers. Le bâtiment est utilisé comme lieu d'accueil périscolaire et depuis 2018, il accueille l'Ecole d'Arts Plastiques.



Sauf mentions particulières, illustrations : AIMD, commune de Draveil